

**FONDS FIDUCIAIRE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES
DE LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR**

ÉTATS FINANCIERS

31 MAI 2025

FONDS FIDUCIAIRE POUR INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE 2002 D'UNIFOR

ÉTATS FINANCIERS

31 MAI 2025

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État des variations de l'actif net disponible pour les prestations	4
Tableau des flux de trésorerie	5
Notes annexes aux états financiers	6 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX ADMINISTRATEURS DE FONDS FIDUCIAIRE D'INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR

Opinion avec réserve

Nous avons vérifié les états financiers du Fonds fiduciaire d'invalidité de la section locale 2002 d'Unifor (le « Fonds fiduciaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2025, l'état des variations de l'actif net disponible pour les prestations, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, à l'exception des effets de la question décrite dans la section « Base de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière du Fonds fiduciaire au 31 mai 2025, ainsi que ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Base de l'opinion avec réserve

Notre audit ne comprenait pas l'examen des registres de paie des employeurs cotisants. Par conséquent, notre vérification des revenus provenant des cotisations s'est limitée à une comparaison, sur une base d'échantillonnage, des recettes enregistrées par le Fonds avec les rapports de cotisation des employeurs, et nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements devaient être apportés aux revenus provenant des cotisations, à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net disponible pour les prestations et les flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mai 2025 et 2024, l'actif à court terme au 31 mai 2025 et 2024, et l'actif net disponible pour les prestations au 1er juin et au 31 mai pour les exercices 2025 et 2024. Notre opinion d'audit sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 mai 2025 a été modifiée en conséquence en raison des effets possibles de cette limitation de portée.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants du Fonds fiduciaire conformément aux exigences déontologiques qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous avons rempli nos responsabilités déontologiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités des fiduciaires et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

Les fiduciaires sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, les fiduciaires sont responsables d'évaluer la capacité du Fonds fiduciaire à poursuivre ses activités, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité d'exploitation et d'utiliser le principe comptable de la continuité d'exploitation, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider le Fonds fiduciaire ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait d'autre choix réaliste que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus d'information financière du Fonds d'affectation spéciale.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités de l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, et à émettre un rapport d'audit qui comprend notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada permettra toujours de détecter une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou collectivement, elles sont susceptibles d'influencer de manière raisonnable les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers. Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous procédons également comme suit :

- Identifions et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que pour une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations trompeuses ou le contournement du contrôle interne.
- Nous nous efforçons de comprendre le contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds d'affectation spéciale.
- Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par les administrateurs.
- Conclure sur le caractère approprié de l'utilisation par les administrateurs du principe comptable de la continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus lors de l'audit, déterminer s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds d'affectation spéciale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations connexes figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient empêcher le Fonds d'affectation spéciale de poursuivre son exploitation.
- Évaluer la présentation, la structure et le contenu globaux des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers représentent de manière fidèle les transactions et événements sous-jacents, de manière à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance, entre autres, sur l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et sur les constatations importantes de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Resnick Partnership LLP

Concord, Ontario
7 octobre 2025

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
COMPTABLES AGRÉÉS

**FONDS FIDUCIAIRE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE
LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU
31 MAI 2025

	2025	2024
ACTIF		
Liquidités	501 744	636 679
Contributions à recevoir (Note 3)	460 517	373 592
Remboursement de la TVH à recevoir	52 134	28 859
Placements (note 4)	3 187 810	2 276 263
Charges payées d'avance	6 773	7 485
	4 208 978	3 322 878
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer	82 199	69 595
Primes à payer	626 570	621 513
	708 769	691 108
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS	3 500 209	2 631 770

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____Administrateur

_____Fiduciaire

Voir les notes jointes

**FONDS FIDUCIAIRE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE
LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR**

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 MAI 2025

	2025	2024
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Contributions (note 5)	9 155 167	8 870 147
Revenus d'intérêts et de dividendes	167 562	122 804
Plus-value latente sur les placements	95 727	128 097
Remboursement de la TVH	9 136	8 864
Gain sur les opérations de change	2 605	2 003
(Perte) réalisée sur la vente d'investissements	<u>(4 347)</u>	<u>-</u>
	<u>9 425 850</u>	<u>9 131 915</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
PRESTATIONS		
Coûts des primes	<u>7 724 969</u>	<u>7 469 420</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION DU RÉGIME		
Administration (note 6)	709 130	685 652
Séances d'information	-	15 723
Réunions et conférences	100 908	94 555
Bureau et général	224	564
Honoraires professionnels (note 6)	12 995	32 205
Assurance fiduciaire	<u>9 185</u>	<u>9 185</u>
	<u>832 442</u>	<u>837 884</u>
	<u>8 557 411</u>	<u>8 307 304</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS	868 439	824 611
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>2 631 770</u>	<u>1 807 159</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS, FIN D'ANNÉE	<u>3 500 209</u>	<u>2 631 770</u>

Voir les notes jointes

**FONDS FIDUCIAIRE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE
LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2025

	2025	2024
TRÉSORERIE GÉNÉRÉE (UTILISÉE) PAR :		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation nette de l'actif net disponible pour les prestations	<u>868 439</u>	<u>824 611</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Cotisations et autres créances	(86 925)	(16 354)
Crédit de taxe harmonisée à recevoir	(23 275)	(852)
Charges payées d'avance	713	1 710
Comptes créditeurs et charges à payer	12 603	(2 628)
Primes à payer	<u>5 057</u>	<u>13 094</u>
	<u>(91 827)</u>	<u>(5 030)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
(Augmentation) des investissements	<u>(911 547)</u>	<u>(252 903)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(134 935)	566 678
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	636 679	70 001
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	501 744	636 679

Voir les notes jointes

FONDS FIDUCIAIRE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31
MAI 2025

1. OBJET DU FONDS

Le Fonds fiduciaire pour invalidité de la section locale 2002 d'Unifor (le « Fonds fiduciaire ») a été créé afin d'offrir des prestations d'invalidité à court et à long terme aux membres admissibles de la section locale 2002 d'Unifor.

Les employés permanents à temps plein et à temps partiel qui sont couverts par la convention collective de la section locale 2002 d'Unifor sont assurés dès leur premier jour de travail. La liste des membres admissibles est mise à jour chaque mois, conformément aux informations fournies par les employeurs.

Conformément à sa déclaration de revenus et de renseignements fiduciaires T3 2021, le Fonds a choisi, sous la forme prescrite, de devenir une fiducie réputée d'assurance-vie et d'assurance-maladie pour employés (« ELHT ») à compter du 1er janvier 2021. Par conséquent, à compter du 1er janvier 2021, le Fonds a produit sa déclaration de revenus et de renseignements des fiducies T3 à titre de FAE. Ainsi, le revenu de placement net gagné par le Fonds est assujéti à l'impôt sur le revenu dans la mesure où le revenu de placement dépasse les dépenses admissibles. Au cours de l'exercice actuel, les déductions ont été suffisantes pour qu'il n'y ait aucun impôt à payer.

Les avantages réels, y compris les conditions et restrictions qui s'y appliquent, sont régis par les dispositions du Fonds et il convient de se reporter au Fonds pour obtenir des informations plus détaillées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite énoncées dans la partie IV du Manuel de l'ICCA - Comptabilité. Conformément au chapitre 4600, les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé énoncées dans la partie II du Manuel de l'ICCA ont été choisies pour les conventions comptables qui ne se rapportent pas au portefeuille de placements, dans la mesure où ces normes ne sont pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

(a) Base comptable :

Les présents états financiers ne présentent que les actifs et les passifs sous le contrôle des fiduciaires et les variations de ceux-ci. Toutes les augmentations et (diminutions) de l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus provenant des cotisations sont comptabilisés sur la base des heures comptables déclarées, comme indiqué à la note 2(c).

(b) Placements :

Les placements du Fonds sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur de la trésorerie et des placements à court terme correspond approximativement au coût majoré des intérêts courus en raison de leur nature à court terme. La juste valeur de tous les autres placements est basée sur les cours de clôture du marché. Le Fonds a adopté la norme internationale d'information financière (IFRS) 13 en ce qui concerne l'évaluation de la juste valeur de ses placements.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Le gain (la perte) réalisé(e) sur la vente de placements est déterminé(e) par l'excédent (le déficit) du produit de la vente par rapport au coût moyen du placement vendu.

FONDS FIDUCIAIRE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31
MAI 2025

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Le gain (la perte) latent(e) sur les placements représente la plus-value (moins-value) latente de la juste valeur des placements détenus à la fin de l'exercice, moins la plus-value (moins-value) latente correspondante à la fin de l'exercice précédent.

(c) Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées sur la base des revenus déclarés par les employés. Les membres paient 100 % des cotisations déclarées.

(d) Instruments financiers :

Évaluation des instruments financiers

Le Fonds évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à leur juste valeur. Il évalue ensuite tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des variations de l'actif net disponible pour les prestations.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les créances.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les dettes et les charges à payer.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indications de perte de valeur. Le montant de la dépréciation est comptabilisé dans l'état des variations de l'actif net disponible pour les prestations. Toute perte de valeur comptabilisée antérieurement peut être reprise à concurrence du montant cumulé précédemment déprécié. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des variations de l'actif net disponible pour les prestations.

(e) Incertitude liée aux estimations :

Lors de la préparation des états financiers, les administrateurs procèdent à un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des augmentations et des diminutions de l'actif net. Les estimations significatives utilisées dans la préparation de ces états financiers comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer. Les résultats réels sont susceptibles de différer des jugements, estimations et hypothèses formulés par les administrateurs, et seront rarement égaux aux résultats estimés.

**FONDS FIDUCIAIRE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE
LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31
MAI 2025

3. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR	2025	2024
	\$	\$
Contributions d'Air Canada	365 170	355 538
Contributions de CLS Catering Services Ltd.	11 823	18 054
Prime Manuvie	<u>83 524</u>	<u>-</u>
	<u>460 517</u>	<u>373 592</u>

4 PLACEMENTS

Les placements sont détenus auprès de CIBC Private Wealth Wood Gundy.

(a) Résumé des placements :

Les placements se composent des éléments suivants :

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Valeur marchande</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur marchande</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 204)	(1 204)	671	671
Revenu fixe	589 618	587 377	628 800	629 325
Actions	1 210 247	1 100 508	933 795	759 440
Fonds communs de placement/fonds distincts	819 060	834 208	68 443	74 712
Billets à risque sur le capital	<u>685 460</u>	<u>666 921</u>	<u>855 652</u>	<u>812 115</u>
	<u>3 303 181</u>	<u>3 187 810</u>	<u>2 487 361</u>	<u>2 276 263</u>

Les placements à revenu fixe rapportent des intérêts compris entre 2,15 % et 6,25 % et arrivent à échéance entre juin 2025 et mars 2027.

(b) Rapprochement entre les valeurs comptables et les valeurs de marché au début et à la fin de l'exercice :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Valeur comptable, début de l'exercice	2 487 361	2 362 554
Contributions (retraits) au cours de l'exercice	650 000	-
Revenus d'intérêts et de dividendes	167 562	122 804
(Perte) réalisée sur la vente de placements	(4 347)	-
Gain sur les opérations de change	<u>2 605</u>	<u>2 003</u>
Valeur comptable du fonds à la fin de l'exercice	3 303 181	2 487 361
Réévaluation (dépréciation) à la valeur de marché	<u>(115 371)</u>	<u>(211 098)</u>
Valeur marchande à la fin de l'exercice	<u>3 187 810</u>	<u>2 276 263</u>

**FONDS FIDUCIAIRE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE
LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31
MAI 2025

5	CONTRIBUTIONS	2025	2024
	Contributions d'Air Canada	8 964 636	8 674 185
	Contributions syndicales	28 185	25 819
	Cotisations de CLS Catering Services Ltd.	160 871	169 676
	Dépôt des membres individuels	<u>1 475</u>	<u>467</u>
		<u>9 155 167</u>	<u>8 870 147</u>

6	FRAIS ET COMMISSIONS	2025	2024
---	----------------------	------	------

Bénéficiaire

Objet

Frais administratifs :

Canadian Benefits Consulting Group Ltd.	Frais administratifs	<u>709 130</u>	<u>685 652</u>
---	----------------------	----------------	----------------

Honoraires professionnels :

Resnick Partnership LLP	Audit et fiscalité	12 995	12 995
Koskie Minsky LLP	Juridique	<u>-</u>	<u>19 210</u>
		<u>12 995</u>	<u>32 205</u>

7.	GESTION DES RISQUES LIÉS AU CAPITAL
----	-------------------------------------

Le Fonds considère que son capital correspond à son actif net disponible pour le versement des prestations. L'objectif du Fonds en matière de gestion du capital est d'accumuler des fonds afin de verser des prestations aux participants au Fonds. La capacité du Fonds à atteindre cet objectif dépend des cotisations négociées dans la convention collective et du rendement des actifs de placement du Fonds.

Il n'y a eu aucun changement dans ce que le Fonds considère comme son capital et aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, aux politiques et aux processus de gestion du capital du Fonds au cours de l'exercice.

FONDS FIDUCIAIRE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31
MAI 2025

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Exposition au risque lié aux instruments financiers et gestion de ce risque

Le Fonds est exposé à divers risques liés à son portefeuille de placements, qui se compose d'actifs de placement. Les principaux types de risques sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

La gestion des risques du Fonds est coordonnée par le conseil d'administration avec le gestionnaire de placements et vise principalement à garantir activement les flux de trésorerie à court et à moyen terme du Fonds en assurant une liquidité appropriée.

Le Fonds ne s'engage pas activement dans la négociation d'actifs financiers à des fins spéculatives et ne souscrit pas d'options. Les risques financiers les plus importants auxquels le Fonds est exposé sont décrits ci-dessous.

(b) Risque de marché :

Le Fonds est exposé au risque de marché par le biais de son utilisation d'instruments financiers, et plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et à certains autres risques de prix, qui résultent de ses activités d'investissement.

(i) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt désigne l'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché des actifs et des passifs du Fonds. La valeur des actifs du Fonds est affectée par les variations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels. Afin de gérer correctement le risque de taux d'intérêt du Fonds, des lignes directrices appropriées concernant la pondération et la durée des investissements sont établies et contrôlées.

(ii) Autres risques liés aux prix :

Les autres risques liés aux prix sont les risques que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché, autres que celles résultant des taux d'intérêt, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier individuel de son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché.

Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Les placements détenus dans le Fonds sont exposés à d'autres risques liés aux prix découlant des incertitudes quant aux prix futurs des placements. Le risque maximal résultant des placements est déterminé par la juste valeur de ces instruments, qui totalisait 3 187 810 \$ au 31 mai 2025 (2 276 263 \$ au 31 mai 2024). Une variation de 1 % du risque de marché (toutes les autres variables restant constantes) aura une incidence d'environ 31 878 \$ (22 763 \$ au 31 mai 2024) sur la juste valeur de ces placements.

De l'avis des administrateurs, l'exposition au risque de marché du Fonds est faible et non significative, et reste inchangée par rapport à l'année précédente.

FONDS FIDUCIAIRE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31
MAI 2025

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(c) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation contractée avec le Fonds. Le risque de défaut sur les transactions portant sur des titres cotés est considéré comme minime, car la transaction échouera si l'une des parties à la transaction ne remplit pas son obligation. Bien que le Fonds puisse être exposé à un risque de crédit en ce qui concerne les cotisations à recevoir, il gère ce risque en surveillant de près les cotisants défaillants et en veillant à ce que les cotisations en retard et les écarts soient poursuivis. De l'avis des administrateurs, l'exposition au risque de crédit du Fonds est faible et non significative, et elle est inchangée par rapport à l'exercice précédent.

(d) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne soit pas en mesure de remplir ses obligations à leur échéance. Le conseil d'administration estime que les flux de trésorerie générés par ses actifs d'investissement seront suffisants pour couvrir ses dépenses de fonctionnement normales. Le Fonds surveille les flux de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose de suffisamment de liquidités pour faire face aux dépenses prévues et aux autres obligations financières.

Tous les passifs financiers présentés dans l'état de la situation financière ont une échéance inférieure à un an. Les actifs du Fonds sont investis dans des titres négociés sur un marché actif et peuvent être facilement cédés en cas de besoin de liquidités.

De l'avis des administrateurs, l'exposition au risque de liquidité du Fonds est faible et non significative, et reste inchangée par rapport à l'exercice précédent.

(e) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le Fonds réduit son exposition au risque de change en surveillant attentivement les taux de change des obligations qui lui sont contractées et en maintenant des soldes de devises étrangères suffisants dans les comptes de trésorerie de son courtier afin de s'acquitter de ses obligations en devises étrangères. Le Fonds n'utilise pas d'instruments financiers pour gérer son risque de change. De l'avis des administrateurs, l'exposition au risque de change du Fonds est faible, non significative et inchangée par rapport à l'exercice précédent.

(f) Hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers :

La hiérarchie des justes valeurs regroupe les actifs et passifs financiers en trois niveaux en fonction de l'importance des données utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs et passifs financiers. La hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

**FONDS FIDUCIAIRE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE
LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31
MAI 2025

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées des prix) ; et

Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

Le niveau auquel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives utilisées pour l'évaluation de la juste valeur. Les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière sont regroupés dans la hiérarchie des justes valeurs comme suit :

Actifs financiers à la juste valeur au 31 mai 2025

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Liquidités	\$ 501 744	\$ -	\$ -	\$ 501 744
Investissements	<u>3 187 810</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 187 810</u>
	<u>3 689 554</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>	<u>3 689 554</u>

Actifs financiers à la juste valeur au 31 mai 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Liquidités	\$ 636 679	\$ -	\$ -	\$ 636 679
Investissements	<u>2 276 263</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 276 263</u>
	<u>2 912 942</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>	<u>2 912 942</u>

Les méthodes et techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur sont inchangées par rapport à la période précédente.